

Les conséquences démographiques et sociologiques de la migration des maçons

Nous avons vu que les migrations saisonnières et définitives des maçons sannatois avait eu des conséquences importantes en matière démographique, notamment avec le recul de la mortalité, particulièrement de la mortalité infantile, plus importante à Sannat et en Creuse que dans la majorité des campagnes françaises. La migration saisonnière contribua-t-elle au dépeuplement de notre département, fut-elle un accélérateur de l'exode rural, ou au contraire de le retarda-t-elle en permettant aux petits paysans de survivre, en complétant leurs maigres revenus, alors qu'ailleurs la misère les chassait de leurs terres, et que les usines leur tendaient les bras ? La migration a obligatoirement eu également une forte influence sur l'évolution des mentalités qui explique sans doute aussi d'autres singularités locales, dans des domaines plus ou moins inattendus, ceux de l'instruction, des mères célibataires et des enfants naturels...et de la taille des conscrits !

1- Le niveau d'instruction

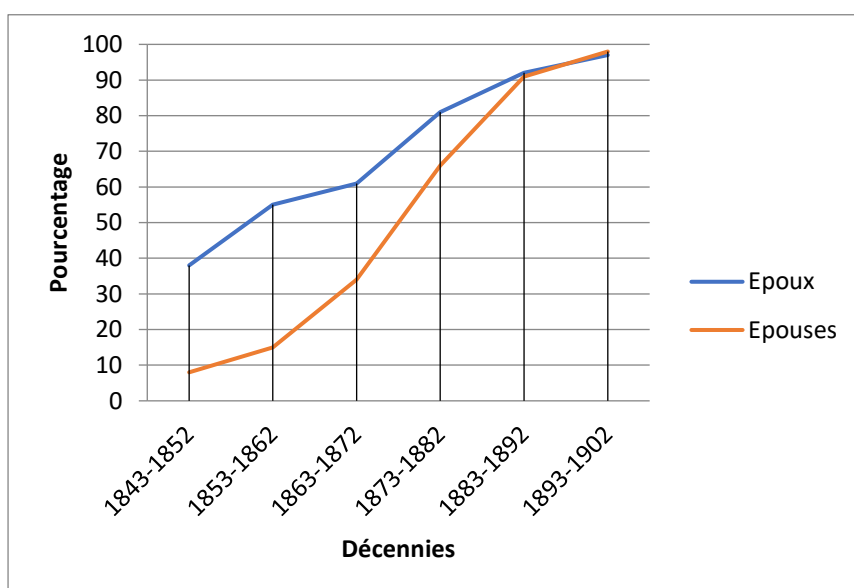
En l'absence d'évaluation de type scolaire qui n'existait pas à l'époque, nous disposons de deux instruments pour mesurer le niveau d'instruction de la population et son évolution dans le temps. Ils permettent également de le comparer avec le reste du pays. Ces deux instruments utilisés par les historiens sont les signatures des actes de mariage par les conjoints, qui permettent de mesurer le recul de l'analphabétisme, et l'évaluation faite par les autorités militaires lors du conseil de révision.

Les signatures apposées par les époux au bas des actes de mariage apparaissent à côté de celle de l'édile municipal et de celles des témoins. Généralement il est même clairement écrit sur l'acte, qui a signé et qui a déclaré ne pas savoir signer. Parfois des problèmes de prénom manquant obligent à approfondir la recherche, mais généralement les choses sont assez claires. Bien sûr le fait de savoir écrire son nom pour en faire une signature ne signifie pas que la personne maîtrisait totalement l'écriture. Encore que la qualité de la calligraphie de la signature permette le plus souvent de deviner la capacité réelle à écrire. Presque toujours, quand signature il y a, cette

capacité semble effective. Et si l'incertitude demeure, elle est vraie partout et de tout temps, elle n'empêche donc pas les comparaisons. Ajoutons que les signatures lors des épousailles sont le seul instrument de mesure pour les femmes.

Par contre pour les hommes, il en existe un autre, certes limité dans le temps, mais plus précis. La mention sur le niveau d'instruction portée sur les fiches matricules à l'occasion du conseil de révision, lorsque les jeunes hommes atteignaient leurs 20 ans. Ces fiches sont consultables sur le site des Archives départementales de la Creuse pour les classes 1872-1921 (jeunes hommes nés entre 1852 et 1901). Sur les 782 garçons nés à Sannat dans ces années-là, Anne-Marie, qui a fait ce travail, en a retrouvé 494. 288 manquent à l'appel, peut-être étaient-ils morts avant leurs 20 ans, peut-être leurs parents avaient-ils émigré, peut-être leurs fiches se sont-elles perdues, peut-être enfin sont-elles mal classées et donc difficilement trouvables ? Mais le chiffre est suffisamment important pour permettre une étude.

- Évaluation par les actes de mariage



Le schéma ci-contre permet de constater que le pourcentage des époux et des épouses sachant signer (moyenne par décennies), était faible chez les hommes vers 1850 et très faible chez les femmes. Mais très rapidement au cours du demi-

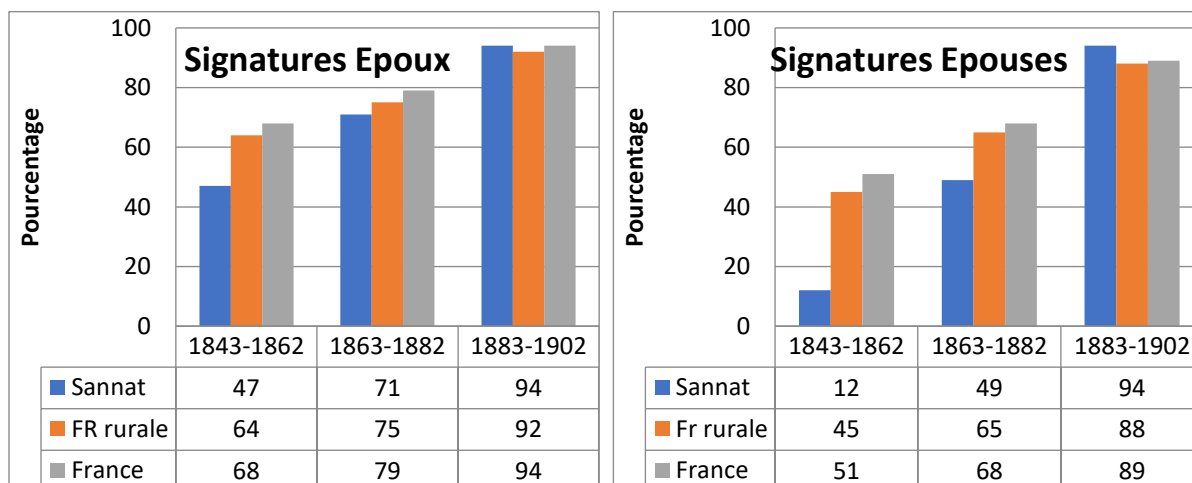
siècle qui suit, entre 1850 et 1900 les progrès sont remarquables, avant même que l'instruction ne devienne obligatoire. Rappelons que les lois de Jules Ferry qui ont rendu l'instruction (et non l'école) obligatoire datent de 1881 et 1882. A ce moment-là, le taux de signatures atteignait déjà à Sannat environ 70% chez les femmes et 80% chez les hommes. En 1900, on approchait les 100%, sans les atteindre toutefois, car tous les mariés n'avaient pas encore bénéficié de cette obligation scolaire.

La performance la plus remarquable est celle des femmes qui, dès 1890, ont rattrapé les hommes. Non seulement rattrapé en quantité, mais déjà dépassé en qualité, car, comme c'est encore plus le cas aujourd'hui, la beauté et le soin de l'écriture féminine la différencie déjà de celle des hommes. Mais il était des hommes qui calligraphiaient magnifiquement bien. On reste ébahi à la lecture des actes de cette période, en voyant à quel point l'écriture des secrétaires de mairie était magnifique. La régularité des formes, les arrondis, les pleins et les déliés, les circonvolutions des majuscules, le soin et l'harmonie ! Tout y est ! Certaines pages suscitent l'admiration. La beauté et la recherche de la perfection étaient un impératif, comme chez nos maçons, tailleurs de pierre de la même époque. (Cf. en fin d'article, P 111, un extrait du registre des mariages).

Évolution comparée en % de la signature des époux et des épouses

Cette digression faite, revenons à nos signatures et comparons les aux chiffres que l'on peut trouver pour le reste de la France. Un ouvrage qui traite de l'illettrisme en France nous permet d'effectuer quelques comparaisons.

En effectuant pour Sannat la même répartition que l'auteur, on peut comparer notre évolution d'une part avec celle de la France rurale (les communes de moins de 2000 habitants, c'est-à-dire la France des campagnes, celle à laquelle nous appartenons) et d'autre part avec celle de la France toute entière.

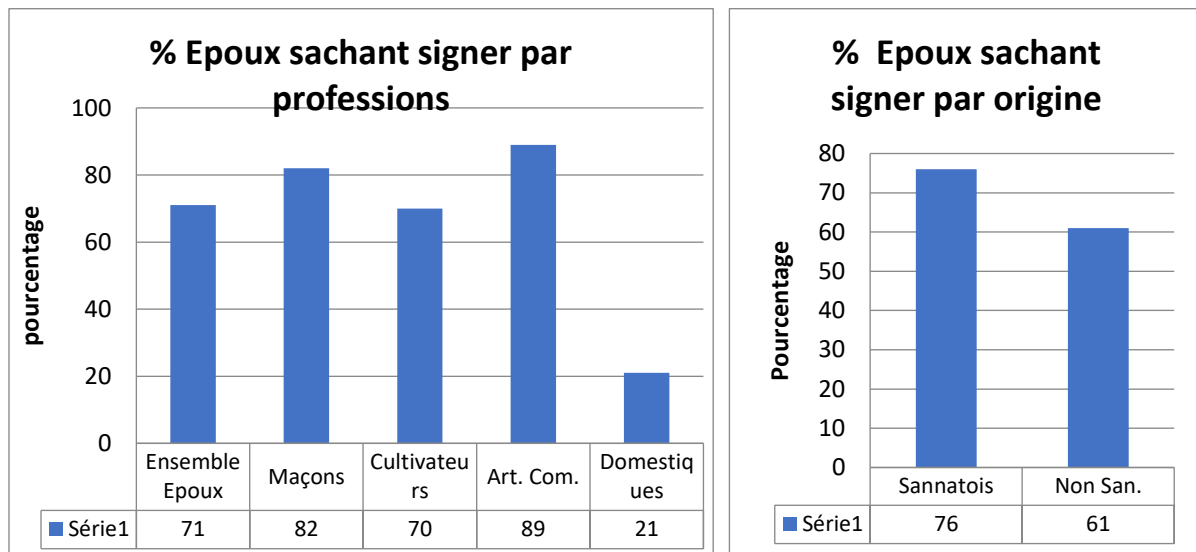


Nous avons constaté que nous étions partis de très bas, on peut même ajouter maintenant, de beaucoup plus bas qu'ailleurs, en particulier chez les femmes. Nous étions en quelque sorte parmi les derniers de la classe.

La progression n'en est que plus spectaculaire, du groupe des lâchés nous sommes passés en un demi-siècle dans le peloton de tête. Chez les hommes,

nous nous sommes hissés au même niveau que la France entière, dépassant la France rurale. Quant à nos grand-mères, de toutes dernières, elles sont devenues les premières, dépassant la moyenne de la France rurale et même de la France dans sa globalité, faisant en fait jeu égal avec les grandes villes. On ne peut qu'être admiratifs !

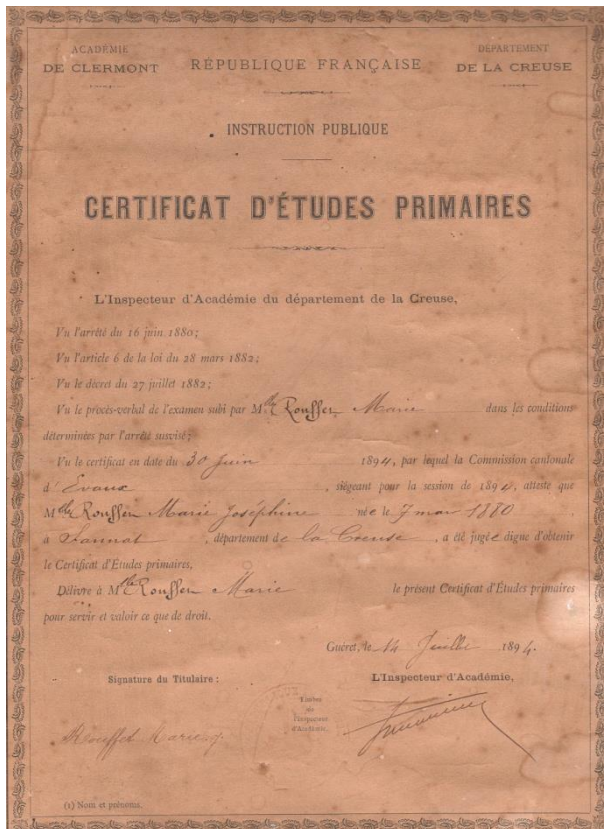
A titre indicatif, si l'on cherche à en savoir un peu plus sur les caractéristiques des « sachant signer » sur l'ensemble de la période 1843-1902, pour les hommes on constate les faits suivants :



Le pourcentage le plus élevé se rencontre chez les artisans et commerçants, professions chez lesquelles, savoir lire et compter est peut-être le plus indispensable. Le plus faible pourcentage se situe chez les domestiques. Ce qui malheureusement ne constitue pas une surprise. Mais il est intéressant de constater que le pourcentage de « sachant signer » est sensiblement plus élevé chez les maçons que chez les cultivateurs. Précisons que cette situation vaut à l'âge du mariage, et qu'il n'y a pas de véritable frontière entre paysans et maçons. La très grande majorité des maçons sont aussi des paysans, et de nombreux paysans ont été, à un moment de leur vie, maçons. Cela nous indique simplement que la migration n'est sans doute pas étrangère à l'amélioration du niveau d'instruction de bon nombre de Sannatois.

La fréquentation des milieux urbains, en particulier parisiens, ajoutée à la nécessité d'acquérir un minimum de savoir pour maîtriser son métier, ont amené les maçons, comme le décrit bien Martin Nadaud, à s'auto-former à l'occasion de cours du soir qu'ils se donnaient entre eux, la journée de travail terminée. Ils se sont cultivés auprès des gens des villes et ils se sont rendus compte des bienfaits de l'instruction. On peut penser qu'ils ont alors inculqué à leurs enfants le besoin ou l'envie d'apprendre, ainsi que le respect de l'école

et de ses maîtres. Respect qui était loin d'être partagé dans toutes les campagnes françaises où l'Église, restée très puissante, craignait que l'école de la République ne lui fit perdre de son influence. Dans la foulée, leurs femmes ont bénéficié de cet enrichissement culturel pour à leur tour, d'abord apprendre les rudiments nécessaires, puis acquérir une solide formation, sanctionnée par le certificat d'études, comme ce fut le cas pour Marie Rouffet, la grand-mère de Lucette Vertadier, dont le fac-similé du diplôme figure ci-dessus.



Quand on voit la qualité d'écriture des lettres de guerre de Marcel Malanède (né en 1894, qui ne fut pas maçon) et celles de son père Paul (né en 1865 qui fut lui, maçon, tailleur de pierre et migrant à Paris), on ne peut qu'éprouver un sentiment d'admiration pour ces aïeux. Nous publierons ces lettres, très nombreuses, dans un prochain ouvrage. (Quelques fragments figurent P 36-38). Quel ne fut sans doute pas le rôle de ce mari, père, oncle ou grand-père maçon dans la formation intellectuelle de la grande majorité des Sannatois ! (Précisons que, quand nous employons le terme « maçons », nous désignons

indistinctement les maçons et les tailleurs de pierre. Beaucoup, à l'image du père de Marcel, Paul, étaient les deux, et leur apport à notre élévation matérielle et intellectuelle, qui nous intéresse ici, est la même).

On peut constater en affinant l'analyse (2ème schéma en bas de la page 71) que les maris originaires de la commune savaient sensiblement plus souvent signer que les autres, issus généralement des communes voisines. On peut faire le rapprochement avec le fait que la commune de Sannat était nettement plus « maçonnable » que ses voisines, c'est-à-dire envoyait beaucoup plus de maçons migrants sur les routes de France. Probablement parce que nous étions plus pauvres. Un livre de géographie de l'époque nous décrit comme étant une des communes les plus pauvres du département. Et ce n'est pas notre mariage avec Saint-Pardoux le Pauvre qui avait dû arranger les choses !

Mais l'honneur de nos ancêtres est d'avoir fait d'une pauvreté une richesse, richesse pécuniaire en rapportant un peu d'argent qui améliorerait la vie quotidienne, richesse encore plus grande, celle du savoir, du savoir technique de la maçonnerie et de la taille de pierre, et du savoir de la connaissance générale, de l'écriture, mais aussi richesse de l'hygiène et du mode de vie, qui expliquent sans doute également cette formidable avance que nous avons prise en termes de réduction de la mortalité générale et infantile et d'allongement de la vie.

L'importance que les maçons de la Creuse accordaient à l'instruction des enfants est illustrée par des maçons célèbres, comme Martin Nadaud qui le souligne dans ses « Mémoires », et qui devint lui-même professeur pendant son exil en Angleterre, ou comme Jean do Boueix. Jean Petit, dit Jean do Boueix, maçon-migrant originaire de Puy-Malsignat (à une vingtaine de kms de Sannat), auteur de la chanson « *Les maçons de la Creuse* », a été, aux côtés de Jean Macé, un des fondateurs de la Ligue de l'Enseignement en 1866 à Paris. Cette association, qui existe toujours, a été à l'origine des lois qui ont rendu l'instruction laïque, gratuite et obligatoire en 1881-1882, dites Lois Jules Ferry !

Il ne faudrait d'ailleurs pas croire que la fréquentation de l'école primaire était inexistante avant la promulgation de ces fameuses lois. Citons Antoine Prost, professeur à la Sorbonne, unanimement estimé et reconnu : « *A première vue, c'est une loi inutile. (NB : Il parle des lois Ferry de 1881-1882). En effet, pourquoi rendre l'école obligatoire, alors que presque tous les enfants y vont déjà ! Le débat tourne autour du chiffre de 624.000 enfants qui n'iraient pas à l'école sur 4 millions et demi. Mais ce sont des petits, de 6 ou 7 ans, dont les parents habitent trop loin, ou des grands, de 10-12 ans, qui peuvent déjà travailler, ou rendre service. Entre 8 et 10 ans, pratiquement tous les enfants vont à l'école. L'important, dans la loi, est le principe qu'elle pose, avec sa conséquence logique : obligatoire, l'école doit être laïque. Mais sa portée concrète est dans la précision, de 6 à 13 ans. L'obligation scolaire de Ferry est en fait une prolongation de la scolarité. C'est aussi une arme contre l'absentéisme. A la campagne, la fréquentation est saisonnière ; en 1876-1877 les effectifs d'hiver sont supérieurs d'un quart à ceux d'été... L'absentéisme est politiquement toléré, il tient au rôle économique des adolescents, notamment à la campagne. Les absents ne font pas l'école buissonnière : ils travaillent... ».* (Regards historiques sur l'éducation en France : 19^{ème} et 20^{ème} siècles)

Les enfants qui ont bénéficié de la scolarité obligatoire avaient 6 ans en 1882, ils se sont mariés en moyenne 15 à 20 ans plus tard, ce qui nous mène près de 1900.

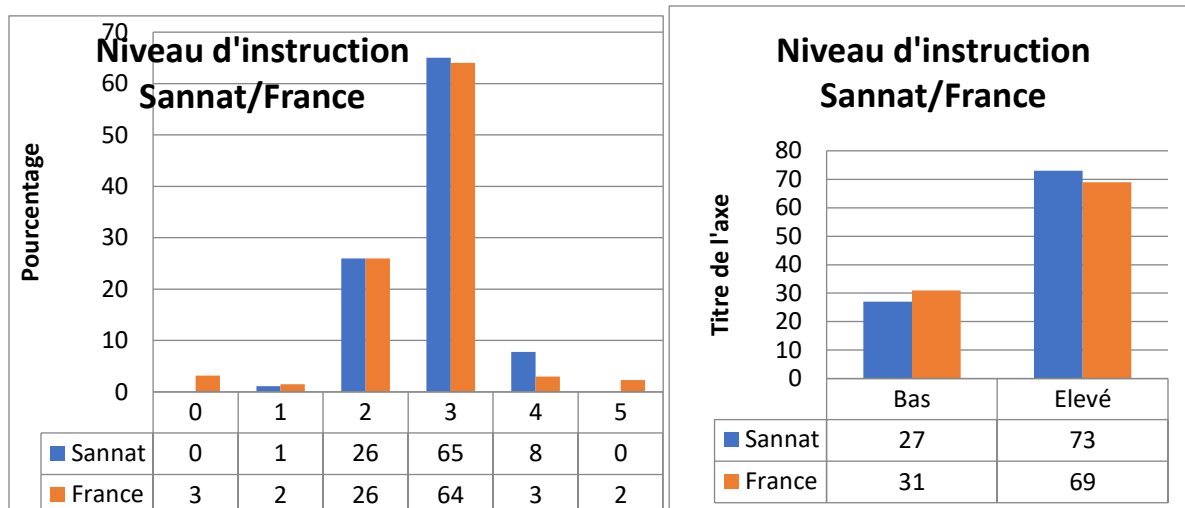
Or si l'on considère les dates exactes des graphiques « *Signatures des Époux et des Épouses* » page 71, on constate qu'à cette date 94% des époux et des épouses savaient signer. Ils l'avaient appris à l'école, et non de leurs parents qui eux, souvent, ne savaient pas écrire. On peut en conclure que pratiquement tous les enfants de Sannat, garçons et filles, étaient passés par l'école, avant même qu'elle ne soit obligatoire. C'était vrai également pour la plupart des autres enfants de France, peut-être toutefois un peu moins dans les autres régions rurales de notre pays, notamment pour les filles, là où les mentalités avaient moins évolué. Le véritable exploit n'est pas d'avoir atteint dès avant 1900 quasiment le 100%, il est d'avoir comblé en peu de temps, une quarantaine d'années, un énorme retard, alors que l'instruction n'était pas encore obligatoire. Ce résultat a nécessairement été obtenu par la volonté des parents qui ont envoyé, ne serait-ce que quelques années, leurs enfants, garçons et filles, à l'école communale. Parents, auxquels la fréquentation d'autres milieux que le leur, fit prendre conscience de la nécessité de l'instruction. Sans doute pour cela, firent-ils plus attention qu'en d'autres lieux, à favoriser la fréquentation de l'école et à ne pas encourager l'absentéisme de leurs enfants, ce qui expliquerait le petit plus sannatois que l'on a constaté dans notre statistique de « sachant signer » que l'on va retrouver dans celle du niveau d'instruction.

L'autre indicateur, celui délivré par les fiches matricules confirme-t-il le propos ?

Évaluation par les fiches Matricules :

Le degré d'instruction était classé en cinq niveaux :

0 Ne sait ni lire, ni écrire **1** Sait lire **2** Sait lire et écrire **3** Sait lire, écrire et compter (Niveau défini également par « *instruction primaire plus développée* ») **4** A obtenu le Brevet de l'enseignement Primaire (Diplôme terminal des Écoles Primaires supérieures...qui correspondaient à nos collèges. Il était donc l'équivalent du BEPC ou du Brevet des Collèges) **5** Bachelier ou diplômé de l'enseignement supérieur.



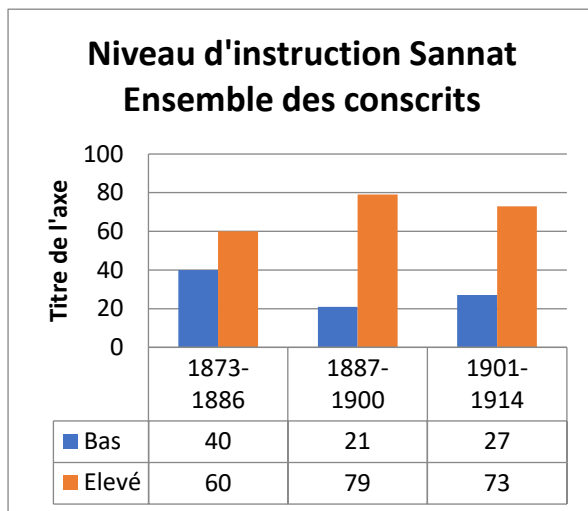
Bas=Niveaux 0+1+2

Élevé=Niveaux 3+4+5

Un site donne le niveau d'instruction général établi pour la France entière pour les conscrits des classes 1905-1907-1910-1911. Nous en avons effectué la moyenne. Pour comparer, nous avons pris les fiches de Sannat, en étendant aux années intercalaires et à celles précédant et suivant cette période, afin d'obtenir un lissage avec un nombre de fiches significatif. On obtient ainsi la moyenne des années 1901 à 1914. Les chiffres obtenus, traduits en pourcentage, permettent d'établir les schémas ci-dessus. Ils confirment les résultats enregistrés pour les mariés. Le niveau d'instruction chez les jeunes Sannatois, à l'aube du 20^{ème} siècle, était conforme à celui de la France dans sa globalité pour les hommes (alors que nous appartenions à la France rurale réputée moins instruite, et circonstance aggravante, à la France du centre et du sud, moins instruite que la France du nord). Pourtant, rappelons-le, nous étions partis de très bas. Et petite coquetterie à souligner, si les pourcentages paraissent comparables sur le premier tableau, remarquons, comme nous l'avons fait dans le second tableau, que si l'on regroupe les niveaux en 2 catégories : le niveau « bas » (0+1+2), c'est-à-dire composé de ceux qui ne possèdent pas l'ensemble des compétences de base, lire, écrire, compter, et le niveau « Élevé », composé de ceux qui les possèdent, les jeunes hommes de Sannat font mieux que la moyenne nationale. (31% contre 27% atteignent le niveau « élevé ». Quant à leurs sœurs ou épouses, pour lesquelles on ne peut malheureusement pas fournir d'indications supplémentaires, rappelons, que parties avec un lourd handicap elles avaient rattrapé les hommes !

La durée moyenne de vie, plus longue à Sannat, confirmait l'analyse du recul de la mortalité. De la même façon, le niveau d'instruction mentionné sur les fiches matricules, confirme les signatures au bas des actes de mariage. Peut-

être ai-je fait des erreurs dans les calculs, malgré toute la rigueur que j'ai tenté d'y apporter, mais on peut penser qu'il y avait bien une singularité sannatoise. Celle-ci est en fait une expression de la singularité creusoise, qui fait de notre département un territoire pauvre qui s'est enrichi des autres, non en les pillant, mais au contraire en les enrichissant d'un merveilleux patrimoine, et en s'enrichissant en retour de la culture qu'il pouvait trouver ailleurs, dans les villes surtout, à Paris en particulier. Ce grand exode des maçons au 19^{ème} siècle, particulièrement dans sa deuxième moitié, a fertilisé notre pensée, et il a fait évoluer notre genre de vie. Gageons que parmi les principaux bénéficiaires, il faut compter les femmes, elles qui ont en plus sans doute beaucoup gagné en autonomie, en faisant « fonctionner la boutique », c'est-à-dire gérer la maison, la vie quotidienne, les enfants, et l'exploitation pendant les 9 mois de la migration...les $\frac{3}{4}$ du temps !



Petite étrangeté tout de même que nous montre ce schéma, dont il faudrait savoir si elle se vérifie ailleurs. Si l'on divise la période pour laquelle on dispose de ces fiches matricules en 3 périodes égales pour discerner une évolution, logiquement le niveau bas diminue de 1873 à 1900 et le niveau haut augmente très sensiblement. Mais étrangement ce

dernier diminue entre 1900 et 1914.

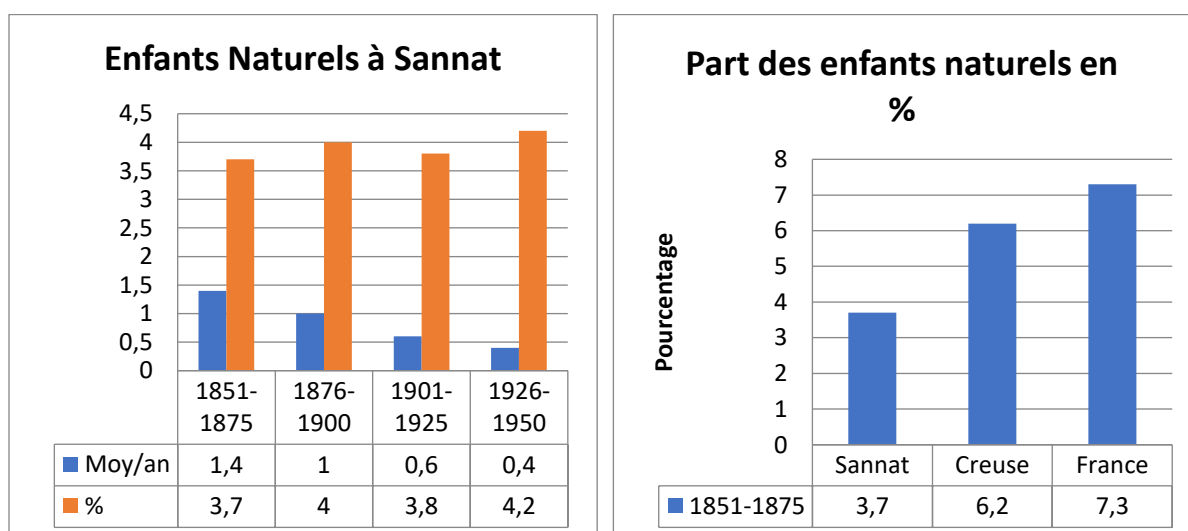
L'instruction est devenue obligatoire en 1882, la mesure concernait les enfants de 6 ans, c'est-à-dire nés en 1876. En conséquence les « classes » 1896 et au-delà ont toutes bénéficié de cette obligation scolaire. Le niveau n'a pas pu régresser à partir de ce moment-là. On peut penser que les examinateurs militaires se sont montrés plus exigeants dans l'attribution des niveaux à partir du moment où arrivaient ces classes d'âge en principe mieux éduquées. Peut-être certains jurys exigeaient-ils que le certificat d'études ait été obtenu pour accorder un niveau 3 ? Mais cela a-t-il été vrai partout ? Nous l'ignorons.

Cela n'infirmes pas notre propos, mais au contraire le renforce. Sur la période 1901-1914 qui a été l'objet de notre comparaison nationale, Sannat fait mieux que la moyenne française, avec peut-être un jury plus exigeant !

Sannat se singularise également dans un autre domaine assez inattendu, celui des mères célibataires et des enfants naturels.

2- Mères Célibataires et enfants naturels

La part des enfants naturels, c'est-à-dire nés de mères célibataires, exprimée en pourcentage, reste constante dans toute la période, autour de 4%. (*1^{er} schéma ci-dessous*). Cela constitue un niveau plutôt faible comparé à la moyenne nationale qui était du double. Le taux moyen en France passe de 7% vers 1850 à 9% vers 1890, il se stabilise autour de ce chiffre jusqu'en 1914 et pendant les 2 guerres, et il baisse entre elles.

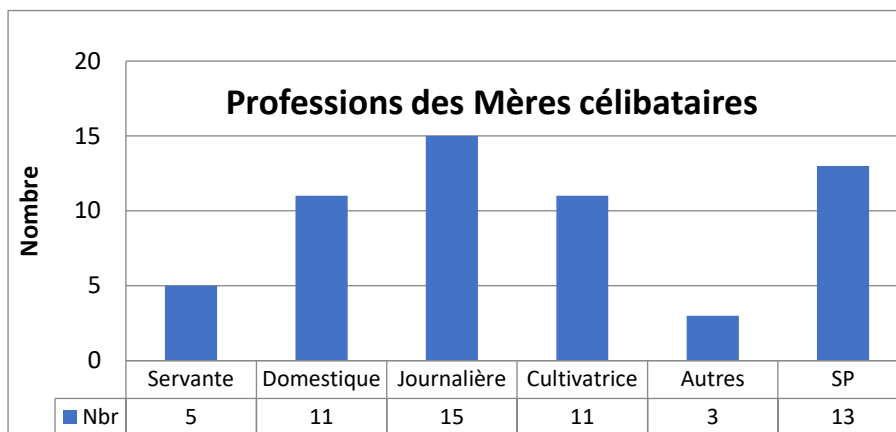


Si on s'attache à la période 1851-1875 pour laquelle on peut faire la comparaison la plus précise, (*2^{ème} schéma en haut de cette page*), on voit que Sannat a un pourcentage d'enfants naturels très inférieur à celui de la France, et même de la Creuse. A Sannat cela représente, en nombre moyen d'enfants naturels par an, un chiffre de plus en plus faible. Le nombre de naissances diminuant, d'un peu plus d'un enfant naturel par an, on passe à nettement moins d'un (de 1.4 à 0.4). Contrairement à ce qui se passait en ville, notamment à Paris, et dans toute la France maintenant, la quasi-totalité de ces enfants nés hors mariage étaient des enfants naturels, c'est-à-dire de pères inconnus. Alors qu'aujourd'hui, si les enfants nés hors mariage l'emportent dans le pays en nombre sur les enfants issus de couples mariés,

c'est quelquefois le fait de mères célibataires, désireuses de « faire un bébé toutes seules », mais le plus souvent de couples concubins.

Ajoutons que l'effet guerre n'a eu aucune conséquence et que le nombre d'enfants naturels n'a pas cru pendant qu'une partie des hommes étaient partis au front ou faits prisonniers.

Qui étaient les mères célibataires ?



Sur la période 1863-1877, qui est la seule où la profession des femmes est majoritairement mentionnée sur

les actes de naissances, on se rend compte, à la lecture du tableau ci-dessus, que les métiers qui impliquent une grande dépendance vis-à-vis de l'employeur sont surreprésentés. Alors que ces professions de servantes, domestiques ou journalières ne représentent que 7% de la population active féminine de cette époque, elles représentent 70% des filles-mères exerçant une profession. L'abus de la situation par certains employeurs, ou un membre de leur famille, s'il n'est pas exclusif, semble probable.

Remarquons que quelques femmes ont eu 2 enfants illégitimes, et même parfois 3. Signe de faiblesse ou volonté assumée de femmes émancipées ? Étrangement, c'est le cas de 2 sœurs, Marie et Clothilde qui ont eu ainsi 3 enfants naturels chacune, dans les années 1850 au Bourg. Au total 18 enfants naturels sont nés de mères qui ont eu 2 ou 3 enfants ainsi, ce qui représente tout de même 1/5 des enfants naturels du siècle.

Enfin, il faut noter que la mortalité infantile à l'échelle nationale était très élevée chez les enfants naturels, bien supérieure à la mortalité infantile en général, qui était déjà très forte. Le Dr Bertillon, à la suite d'une étude qu'il a effectuée, affirme ainsi qu'au niveau national, la mortalité infantile chez les enfants naturels était de l'ordre du double de la mortalité infantile des

enfants légitimes. Il donne comme exemple la période 1856-1865 (Enfants légitimes : 167‰ Enfants naturels : 326‰) et les années 1900 (127‰ et 240‰). Cette surmortalité qui touchait les enfants naturels était la conséquence d'un rejet qui se manifestait par une négligence dans les soins, voire même par des infanticides déguisés. A Sannat c'était le contraire ! Moins d'enfants naturels qu'ailleurs, moins de mortalité infantile qu'ailleurs, et nec plus ultra, une mortalité infantile chez les enfants naturels encore plus basse que chez les autres. Oh, de peu, et sur des chiffres peu significatifs. Mais si l'on prend sur le demi-siècle où la mortalité infantile faisait encore des ravages, entre 1850 et 1900, elle était à Sannat pour l'ensemble des enfants de 96‰, et pour les enfants naturels de 82‰. C'est tout à l'honneur des Sannatoises.

On pourrait en conclure que la femme sannatoise s'occupait mieux de ses enfants qu'ailleurs, savait davantage dire non quand il fallait oser le dire à un homme trop entreprenant, et qu'elle ne craignait pas l'opprobre (qui existait peut-être moins qu'ailleurs) d'avoir conçu « un enfant du péché ». Sur la place des femmes dans la société sannatoise de cette époque, on peut ajouter un autre élément qui donne à penser que nos aïeux n'étaient pas trop misogynes. Considérons ces autres femmes seules que sont les veuves, particulièrement celles qui possédaient « du bien », les cultivatrices. Reprenant l'étude un peu plus détaillée sur les recensements de 1866 et 1872 parue dans le livre 1, on constate qu'une proportion importante des veuves cultivatrices qui sont qualifiées de « chef de famille » le sont, ou le demeurent, bien qu'un fils majeur, marié ou non, vive sous le même toit. Ce n'est pas toujours le cas, ce qui prouve que la possibilité de choix existait, mais le fait que la femme puisse demeurer officiellement le chef de famille dans de nombreux cas prouve que la gent féminine n'était pas majoritairement reléguée à un rang subalterne. Là encore il serait intéressant de savoir comment cela se passait ailleurs.

L'évolution de la taille des conscrits au cours de la période ne manque pas non plus d'intérêt.

3- Taille des conscrits

Les fiches matricules nous permettent également de connaître la taille des conscrits puisqu'elle y est mentionnée.

Sur l'ensemble de la période 1873-1921, la taille moyenne des conscrits est de 168 cm. Cependant on note une légère augmentation au cours de ce presque demi-siècle. Par exemple si on considère la moyenne des 15 premières années et celle des 15 dernières, on passe de 166 à 169 cm. Par comparaison, la taille moyenne des Français est aujourd'hui de 175 cm (et même 176, si l'on prend les seuls jeunes hommes).

La taille moyenne des conscrits pour l'ensemble de la France était de 166 cm au début du 20^{ème} siècle. 169 cm ne sera atteint que vers 1950. Autrement dit les jeunes hommes sannatois avaient presque 50 ans d'avance ! Cela signifie que comme dans les domaines de la santé et de l'éducation, Sannat a fait des progrès remarquables au 19^{ème} siècle. Et pourtant question taille, on partait de très loin comme en témoigne cette étude réalisée par un auteur, probablement creusois, Diego Mané, qui montre qu'au conseil de révision de 1807, les deux tiers des conscrits creusois furent réformés pour insuffisance de taille. Une étude comparable effectuée dans le Maine et Loire n'évalue qu'à 20% le nombre de conscrits réformés pour les mêmes raisons. Deux tiers des jeunes Creusois étaient en-dessous de la taille minimale qui n'était pourtant que de 154 cm ! On pourrait croire que même les hommes avaient du mal à pousser sur notre terre ingrate ! Certes, mais nos ancêtres sannatois peuvent s'enorgueillir d'avoir effectué probablement une remontée remarquable (en admettant que les conscrits sannatois étaient sous Napoléon d'aussi petite taille que leurs homologues creusois). En effet, sur toute la période 1873-1921, un seul conscrit fut recalé pour insuffisance de taille (le seuil minimum était toujours de 154 cm –après avoir été un temps augmenté-). C'était en 1896. Encore peut-on formuler deux réserves à notre décharge pour nous honorer d'un 0% de recalés, un sans-faute. Si Jean-François Maraud était bien né à Sannat, il habitait, ainsi que ses parents à Evaux à ses 20 ans, et l'armée qui l'avait refusé en 1896, l'appela auprès d'elle quand les hommes vinrent à manquer, en 1915, pour l'affecter à la poudrerie d'Angoulême. Un autre frôla la réforme en 1890 avec 154 cm, Annet Maleterre, un maçon du Masroudier, qui effectua de nombreuses migrations dans l'Est de la France et en région parisienne. Mais il y eut de grands Sannatois, quelques-uns dépassèrent 180 cm, un atteignit presque les 2 mètres (198 cm), en 1881, maçon lui aussi, Jules Parry, du village voisin, Savignat. Lui aussi, effectua de nombreuses migrations, toutes en Normandie.

Résumé en guise de conclusion

Cette ouverture et ce progrès exceptionnels que la Creuse, et une commune maçonnante comme la nôtre, ont connu au 19^{ème} siècle sont souvent ignorés des Creusois. Certes on chante avec entrain la célèbre chanson des Maçons de la Creuse, mais on ignore généralement que si nous pouvons légitimement être fiers d'avoir construit le Panthéon et nombre d'autres édifices parisiens, nous pouvons aussi l'être d'être devenus des Français, sains de corps et d'esprit, grâce à eux, et osons le dire, plus sains que la moyenne des Français. L'étude faite à partir de l'Etat-civil et des fiches matricules le démontre.

Personne n'ignore l'importance de la migration qui au 19^{ème} siècle voyait partir sur les routes de France, en particulier vers la région parisienne, chaque printemps, et revenir chaque automne des dizaines de milliers de maçons et tailleurs de pierre (de 30 à 40.000 à la grande époque, cad sous le second empire et au début de la 3^{ème} République). Pour une commune comme Sannat, les enquêtes préfectorales donnent entre 215 et 286 migrants sur une population totale d'environ 1600 habitants. Si l'on s'en tient aux professions des maris ou des pères à cette époque, la moitié sont déclarés maçons ou tailleurs de pierre, 70% chez les conscrits. Ce sont des chiffres considérables qui ont eu un fort impact sur le mode de vie, en particulier en matière de santé et d'éducation.

Si la migration n'a pas empêché le déclin démographique, elle l'a tout de même ralenti grâce à l'apport financier qui compensait le maigre revenu des exploitations. Mais surtout elle a apporté une amélioration de l'hygiène et de l'alimentation qui a permis une baisse importante de la mortalité générale et encore plus de la mortalité infantile. Dans toute la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle le taux de mortalité générale à Sannat est nettement inférieur à celui de la France (18‰ contre 24‰ au début de la période, 15‰ contre 21‰ à la fin). Pour la mortalité infantile l'écart est encore plus grand. Sur l'ensemble de la période 1850-1900, le taux français est de 171 ‰, alors que celui de Sannat est de 96‰. On est même, dans la décennie 1871-1880, dans un rapport exactement du simple au double (86‰ contre 172‰ !). Il mourrait deux fois plus d'enfants dans leur première année en moyenne ailleurs en France, que dans ce village de Creuse. Ces excellents taux trouvent leur traduction en termes de durée de vie. Une statistique nationale faite sur la période 1840 à 1913 permet de faire une comparaison avec Sannat. On constate que sur cette période de $\frac{3}{4}$ de siècle les femmes et les hommes de Sannat gagnent presque 2 fois plus d'années de vie que leurs concitoyens nationaux (18 ans contre 10 ans). Etendons cette constatation à la Creuse :

Entre 1800 et 1900 l'espérance de vie à la naissance en Creuse passe de 31 ans à 52 ans (+21 ans), quand la France progresse en moyenne de 11 ans (de 36 à 47 ans). En un siècle, la Creuse qui était partie parmi les 3 derniers se retrouvait, au prix d'une remontée spectaculaire, parmi les 3 premiers départements français en termes d'espérance de vie à la naissance. Ce qui, logiquement, se traduisait par le gain le plus élevé de France : +21 ans, assez loin devant ses poursuivants.

Rapprochons-nous du domaine qui nous concerne davantage aujourd'hui, celui de la langue, cad le niveau d'instruction et donc la connaissance...et la pratique du français. Alors que la migration avait permis de spectaculaires progrès dans le domaine de la santé dès la première moitié du 19^{ème} siècle, il faudra attendre la 2^{ème} moitié du siècle pour que se manifestent avec netteté les progrès en matière d'instruction. Mais quels progrès ! Pour ce qui est des signatures des époux, entre 1850 et 1900 les progrès sont remarquables, avant même que l'instruction ne devienne obligatoire. Rappelons que les lois de Jules Ferry qui ont rendu l'instruction (et non l'école) obligatoire datent de 1881 et 1882. A ce moment-là, le taux de signatures atteignait déjà à Sannat environ 70% chez les femmes et 80% chez les hommes. En 1900, on approchait les 100%. Nous étions partis de très bas, de beaucoup plus bas qu'ailleurs, en particulier chez les femmes. Pour être plus précis : au milieu du 19^{ème} siècle, à Sannat, 47% des maris seulement savaient signer, c'est 20 points en dessous de la moyenne nationale, chez les épouses, le % est extrêmement bas, 12%, 40 points en dessous de la moyenne nationale. En 1900, avec 94%, nos grands-pères égalaient la moyenne nationale et nos grands-mères la dépassait de 5 points. Partis parmi les derniers de la classe, nous sommes passés en un demi-siècle dans le peloton de tête. Il est intéressant de constater que le pourcentage de « sachant signer » est sensiblement plus élevé chez les maçons que chez les cultivateurs. Précisons toutefois qu'il n'y a pas de véritable frontière entre paysans et maçons. La très grande majorité des maçons sont aussi des paysans, et de nombreux paysans ont été, à un moment de leur vie, maçons. Cela nous indique simplement que la migration n'est sans doute pas étrangère à l'amélioration du niveau d'instruction de bon nombre de Sannatois.

La fréquentation des milieux urbains, en particulier parisiens, ajoutée à la nécessité d'acquérir un minimum de savoir pour maîtriser son métier, ont amené les maçons, comme le décrit bien Martin Nadaud, à s'auto-former à l'occasion de cours du soir qu'ils se donnaient entre eux, la journée de travail terminée. Ils se sont cultivés auprès des gens des villes et ils se sont rendus

compte des bienfaits de l'instruction. On peut penser qu'ils ont alors inculqué à leurs enfants le besoin ou l'envie d'apprendre, ainsi que le respect de l'école et de ses maîtres.

On peut faire le même constat positif en étudiant le niveau d'instruction porté sur les fiches matricules. Le niveau d'instruction chez les jeunes Sannatois, à l'aube du 20^{ème} siècle, était, pour les conscrits, légèrement supérieur à celui de la France dans sa globalité. Si l'on regroupe les niveaux en 2 catégories : le niveau « Bas » (0+1+2), c'est-à-dire composé de ceux qui ne possèdent pas l'ensemble des compétences de base, lire, écrire, compter, et le niveau « Élevé », composé de ceux qui les possèdent, les jeunes hommes de Sannat font mieux que la moyenne nationale. (31% contre 27% atteignent le niveau « élevé ». (Moyenne calculée sur la période 1900-1914). Pourtant, rappelons-le, nous étions partis de très bas.

Pour terminer sur cet aspect culturel je ne peux m'empêcher de décerner ce bon point qui réhabilite la Creuse, si souvent méprisée, y compris par ses propres enfants, qui concerne la condition féminine. Il s'agit des mères célibataires et des enfants naturels

La part des enfants naturels, c'est-à-dire nés de mères célibataires, exprimée en pourcentage, reste constante dans toute la période 1850-1950, autour de 4%. Cela constitue un niveau plutôt faible comparé à la moyenne nationale qui était du double. Sachant que les femmes à cette époque choisissaient rarement de « *faire un bébé toute seule* », et que l'enfant naturel était plutôt le résultat de la goujaterie des hommes, il faut en conclure que soit l'homme sannatois était plus honnête, soit que la femme savait mieux se défendre...ou que les pratiques contraceptives étaient mieux maîtrisées, ce qui aussi est un signe de développement.

Fait plus éloquent encore : la mortalité infantile à l'échelle nationale était très élevée chez les enfants naturels, bien supérieure à la mortalité infantile en général, qui était déjà très forte. On estime que cette mortalité était de l'ordre du double de la mortalité infantile des enfants légitimes. Cette surmortalité qui touchait les enfants naturels était la conséquence d'un rejet qui se manifestait par une négligence dans les soins, voire même par des infanticides déguisés. A Sannat c'était le contraire ! Moins d'enfants naturels qu'ailleurs, moins de mortalité infantile qu'ailleurs, et nec plus ultra, une mortalité infantile chez les enfants naturels encore plus basse que chez les autres. C'est tout à l'honneur des Sannatoises.

Jean-Pierre Buisson